

**Marrakech le vendredi 05 mai 2017**

**P.V de la commission de litige 02/2017**

Objet: Appel réclamation Wydad

La commission de litige s'est réunie le 05 mai 2017 sous la Présidence de Mr BEKRI Mohamed pour statuer au sujet de la réclamation du Wydad concernant les règlements de water polo.

Cette commission est composée de Mme Zaghoul Amina et de Mr Lamani.Mohamed

La séance s'est déroulée à la piscine Almassira .

Après avoir lu les règlements régissant la pratique du water polo et après une grande discussion entre les membres nous sommes sortis avec les conclusions suivantes :

Les textes ne comportent aucune mention spécifiant que les natifs de 2000 puissent jouer en seniors.

De ce fait nous jugeons que la réclamation du Wydad est recevable dans le fond et la forme et que le Wydad devait gagner son match mais vu que le club de l'USCM a reçu une correspondance de la CSR autorisant à faire jouer les natifs de 2000 nous proposons que le match soit rejoué à une date fixée par la FRMN sans les joueurs natifs de 2000.

Le Président

BEKRI MOHAMED

Le Secrétaire

AMINA ZAGHLOUL

Membre

LAMANI MOHAMED